



ASSOCIATION ÉCLOS
PROTOCOLE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE
PENDANT LA PERIODE COVID-19 A
DESTINATION DES FAMILLES

02/11/2020

L'association Eclos prie les familles de prendre connaissance du protocole ci-dessous et de s'engager à le respecter. Il a été établi afin de minimiser les risques de propagation du COVID-19 en conformité avec le protocole sanitaire relatif aux accueils de loisirs périscolaires.

Arrivée / départ:

- Les accueils et les départs des enfants se feront à l'extérieur du bâtiment dans le respect des règles de distanciation conseillée entre adultes (1m minimum).
- Les parents, devront porter un masque lors des arrivées et départs et à proximité du périscolaire
- Les échanges avec l'équipe d'animation doivent être brefs. En cas de nécessité, privilégier l'appel téléphonique ou le mail.

Hygiène et gestes barrière:

- Les parents s'engagent à veiller à une hygiène rigoureuse des enfants.
- Les parents soutiennent l'association dans l'apprentissage des gestes barrières aux enfants.
- L'association sensibilise les enfants sur la nécessité d'un lavage de main en rentrant au domicile.
- Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de 6ans ou plus. Dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs. Les parents fournissent les masques nécessaires à la journée de l'enfant au périscolaire

Santé:

- Les parents s'engagent à prendre la température de leurs enfants avant de les déposer. Les enfants ne devront pas être déposés à l'accueil en cas de symptôme(s) ou de fièvre (38°).
- L'équipe d'animation prendra la température de l'enfant à l'accueil le matin, le midi et l'après-midi.
- Les parents s'engagent à venir chercher leur(s) enfant(s) sans délai si l'équipe d'animation détermine que leur(s) état(s) de santé le nécessite(nt).
- Les parents s'engagent à ne pas emmener leur(s) enfant(s) si un membre de leur foyer a été identifié comme contact à risque, si un membre du foyer a été testé positivement au SARSCov2 ou si l'enfant lui-même a été testé positivement.
- Le ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports alerte sur la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est le mineur qui est concerné.
- Les parents doivent fournir un certificat médical pour le retour des enfants malades ou cas contact dans la structure

Fournitures et repas:

- Les parents s'engagent à fournir au minimum 3 masques par jour à leur(s) enfant(s) : matin, après-midi et masque cassé. S'ils le souhaitent ils peuvent fournir un masque spécifique pour l'accueil du soir en périscolaire.
- Les parents fournissent dans le sac d'école une trousse (feutres crayons etc etc) pour les enfants qui fréquentent le périscolaire le soir.

Procédure lors de la survenue d'un cas :

- lors d'un cas avéré de Covid-19 en ACM, il appartient à l'Association Eclos de le signaler à :
 - l'Agence Régionale de Santé (Point focal ARS Grand Est joignable 24 h/24, 7 j/7)
 - La DDCS en lui transmettant une déclaration d'événement grave complétée.
- Le préfet peut suspendre l'activité d'un ACM dans les départements à forte circulation du virus et, le cas échéant, dans tous les départements, interdire ou interrompre l'accueil de mineurs.
- L'association Eclos pourrait suspendre l'accueil si elle n'était plus en mesure d'assurer un accueil sécurisé et conforme au protocole sanitaire, notamment à cause d'une pénurie de personnel. L'association Eclos prie les parents de privilégier les règlements par virements bancaires ou prélèvements.